

Image not found or type unknown



travaux : paiement original !

Par **lega77**, le **23/12/2011** à **17:31**

un syndic fait voter des travaux payables en 2 fois :

- une partie par des appels pour travaux (habituel)
- une partie par "chèque sous 15 jours à compter d'un affichage dans les halls" (alors que certains copropriétaires n'habitent même pas l'immeuble) !!!

est-ce bien légal de procéder de la sorte ?